ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises

Question écrite n° 56615

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la réduction des taxes à faibles rendements. Dans un rapport commandé par la précédente administration en charge du budget, l'inspection générale des finances (IGF) recense 192 taxes dont le rendement est inférieur à 150 millions d'euros par an. Au total, ces taxes rapportent 5,3 milliards d'euros et servent principalement à financer les collectivités locales. Dans un souci de simplification de la fiscalité actuelle et d'allègement des charges, l'IGF propose trois scénarios, à mettre en place « en fonction du degré d'ambition » de l'exécutif, pour réduire leur nombre. Les deux premières consisteraient à supprimer 90 ou 120 taxes, ce qui priverait les collectivités locales d'une manne de plus de 3 milliards d'euros. Le troisième scénario consisterait à ne conserver que les 20 ou 30 taxes les plus performantes et donc à en éliminer jusqu'à 160. Selon l'IGF, ce scénario supposerait « le financement des acteurs publics sur un nombre limité de grandes impositions » et viseraient à « s'aligner » sur les pratiques européennes. Il lui demande donc quel serait le scénario privilégié pour réduire ces taxes à faible rendement. Il lui demande également quelles mesures seraient envisagées pour compenser cette baisse des dotations aux collectivités.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56615
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Budget
Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juin 2014, page 4420
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)